



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 678 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les centres de services scolaire et les commissions scolaires doivent assurer des milieux d'apprentissage sains, sécuritaires et de qualité pour les élèves du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de soutien manuel en régie possède une expertise et une connaissance unique des établissements;

CONSIDÉRANT QUE le recours à la sous-traitance en entretien et en services connexes contribue à la perte de cette expertise, à l'affaiblissement de la capacité à entretenir les bâtiments à long terme et à l'érosion de la mémoire organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne un alourdissement de la charge de travail, le personnel devant à la fois accomplir ses tâches et encadrer le travail du privé, contribuant à l'épuisement professionnel, aux difficultés de rétention et à la dévalorisation de la profession ;

CONSIDÉRANT QUE les économies invoquées sont contredites par les faits, notamment les coûts cachés liés à la supervision, aux reprises de travaux et aux délais d'intervention.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

1. D'intervenir afin que cesse le recours à la sous-traitance des services pouvant être assumés par le personnel en régie interne;
2. De favoriser un modèle fondé sur l'expertise interne, la continuité des services et la valorisation du personnel de soutien manuel;
3. De promouvoir et d'offrir un incitatif pour le DEP en entretien d'immeubles, qui est proposé dans plusieurs centres de services scolaire et commissions scolaires du Québec;
4. De s'assurer que les écoles priorisent la qualité et la sécurité des milieux scolaires, plutôt que l'externalisation systémique des services.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Gabriel Nadeau-Dubois
Député de Gouin**

3 juin 2026

Date de signature de l'extrait